



La Réserve Communale de Sécurité Civile vous informe...

Le 1er Novembre 2021

1er calendrier pour mémorer la 1ère année d'engagement auprès de vous.

En effet depuis le 1^{er} juillet 2020, la Réserve Communale de la Sécurité Civile de votre village est opérationnelle et forte de 16 personnes.

Si 2020 fût une année exceptionnelle en nombre d'interventions, 2021 n'est, jusqu'à présent, pas en reste. Une disponibilité quasi permanente nous a permis d'intervenir à toute heure de la journée ou de la nuit. En autres, nous avons assuré le dégagement de la chaussée cet hiver, vous permettant ainsi d'aller et venir dans le village en toute sérénité et sécurité. Également, nous sommes intervenus pour la sécurisation de la route lors de travaux d'abattage ou de fixation provisoire des poteaux téléphoniques...

Ces exemples ne sont qu'un échantillon parmi tant d'autres. *Vous voulez en connaître plus à propos de cette nouvelle organisation ? Quelle différence y a-t-il avec l'ancien corps des sapeurs-pompiers ? Qui peut intégrer la Réserve ?*

En novembre, ce sera l'occasion d'en discuter ! Nous maintenons le traditionnel passage en porte-à-porte pour vous proposer le **11 Novembre** notre **1^{er} calendrier 2022**. N'ayant pu le faire l'an passé suite aux conditions sanitaires, nous tenons à tout prix à garder cette proximité et ce relationnel avec les habitants du village.

Vous pourrez également nous rencontrer au Marché Paysan du 12 novembre 2021, où nous tiendrons la buvette avec petite restauration et nos nouveaux calendriers seront également disponibles.

**Nous avons hâte de vous revoir.
Et MERCI par avance pour votre accueil !**



La Réserve Communale de Sécurité Civile vous informe...

Le 1er Novembre 2021

Voici d'autres exemples de missions que nous pouvons être amenés à effectuer :

- Diffusion d'informations auprès de la population (alerte, conduite à tenir face à un risque) et aux personnes vulnérables (porte-à-porte en période de canicule par exemple),
- Aide à la sécurisation des axes de circulation,
- Destruction de nid d'insectes hyménoptères (Guêpes, frelons...)
- En cas de sinistre/accident :
 - Assistance à la commune pour la distribution d'eau potable, le nettoyage des voiries et bâtiments communaux
 - Assistance à la population :
 - Accueil des sinistrés et soutien moral,
 - Organisation d'hébergements d'urgence,
 - Accompagnement au retour à la normale pour les foyers sinistrés : aide au nettoyage et à la remise en état, soutien des sinistrés dans leurs démarches administratives, collecte et distribution des dons matériels
- Etc...



**Alors, intéressé.e.s ? Ou tout simplement curieux.ses d'en savoir plus ?
Rendez-vous ce mois-ci pour plus d'informations !**